

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 76

présenté par
M. Savary

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 45 par les mots :

« ; au moins deux des membres ainsi nommés sont des représentants des autorités organisatrices régionales des transports ferroviaires et du Syndicat des transports d’Île-de-France ; ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.